

Obligations canadiennes de base Plus

Bref aperçu : Date d'offre initiale du fonds : 12 juin 2006
 Date de création du fonds : 12 juin 2006
 Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 56 997 379 \$
 Taux de rotation du portefeuille : 64,58 %

Option de garantie	RFG (%) ¹	Frais SCG minimums (%) ¹	RFG plus frais minimums de SCG (%) ¹	VL (\$) ¹	Unités en circulation
Garantie applicable à l'échéance de 75 % et garantie applicable à la prestation de décès de 75 %	1,13	0,50	1,63	346,75	990

¹ Le pourcentage des frais de services-conseils et de gestion varie entre 1,00 % et 1,25 % lorsque la prime initiale se situe entre 250 000 \$ et 499 999 \$, et entre 0,50 % et 1,25 % lorsque la prime initiale est de 500 000 \$ et plus. Le pourcentage indiqué dans ce tableau s'applique aux régimes de 500 000 \$ et plus.

¹ RFG - Ratio des frais de gestion
 VL - valeur liquidative
 SCG - Services-conseils et de gestion
 Placement minimum •250 000 \$

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des titres à revenu fixe canadiens et étrangers, émis par des gouvernements et des sociétés.

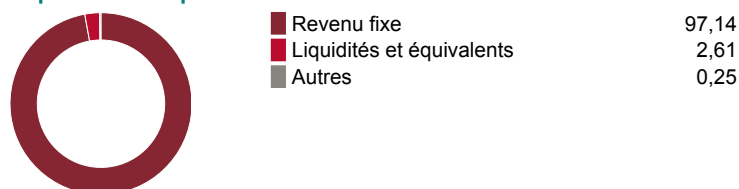
Dix principaux placements

	% de l'actif
Province de Québec, 4,25 %, 2043-12-01	2,75
Gouv. du Canada, 1,25 %, 2030-06-01	2,52
Province de l'Ontario, 4,7 %, 2037-06-02	1,90
Province de l'Ontario, 2,05 %, 2030-06-02	1,77
Gouv. du Canada, 0,50 %, 2025-09-01	1,61
Gouv. du Canada, 2,00 %, 2051/12/01	1,47
Gouv. du Canada, 1 %, 2027-06-01	1,47
Government of Canada 1.50% 06-01-26	1,46
Province de l'Alberta, 2,05 %, 2030-06-01	1,44
Province de Québec, 3,1 %, 2051-12-01	1,35

Total 17,75

Nombre total des placements : 266

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un potentiel de réalisation d'un revenu en intérêts, qui désire bénéficier de titres à revenu fixe canadiens et étrangers dans le cadre de son portefeuille, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds investit dans des obligations, l'évolution des taux d'intérêt a une incidence sur sa valeur.

Notes

Avant le 19er novembre, 2021, ce fonds était nommé « Obligations de base Plus (Portico) ». À compter de janvier 2021, les responsabilités de gestion de portefeuille, auparavant assumées par GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée, ont été confiées à Placements Mackenzie. Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de votre situation fiscale.

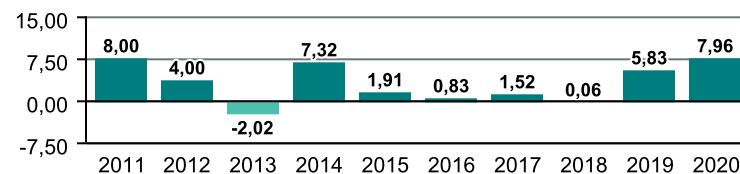
Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 31 décembre 2010 détiendrait 1 408,40 \$ au 31 décembre 2020. Ce montant correspond à une moyenne de 3,48 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel du fonds au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 9 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux de rendement	8,00	4,00	-2,02	7,32	1,91	0,83	1,52	0,06	5,83	7,96



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Obligations canadiennes de base Plus

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Programme de gestion de l'actif	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	<ul style="list-style-type: none">• Vous et votre conseiller en sécurité financière convenez du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (entre 1,00 % et 1,25 % lorsque la prime initiale se situe entre 250 000 \$ et 499 999 \$, et entre 0,50 % et 1,25 % lorsque la prime initiale est de 500 000 \$ et plus).• Les frais sont déduits de votre régime mensuellement en fonction de la valeur de votre régime.• Vous pouvez en tout temps faire échanger de vos unités contre des unités d'autres fonds aux termes du contrat.

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Les frais d'assurance pour la garantie choisie sont compris dans le RFG. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent le rendement de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter à votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)*
Garantie applicable à l'échéance de 75 % et garantie applicable à la prestation de décès de 75 %	1,13

* Les frais de services-conseils et de gestion ne sont pas inclus dans le RFG.

Commission de suivi

La Canada Vie verse des frais de services-conseils et de gestion négociés jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur de vos placements pour les services et les conseils qui vous sont fournis, et ce, tant que vous détenez des unités du fonds.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou l'échange d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou échanger dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier le contrat de fonds de placement, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire que vous affectez à la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes à survenir : la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courriel ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Il se peut que l'*Aperçu du fonds* ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquez avec nous en utilisant les coordonnées suivantes :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie

255, avenue Dufferin

London ON N6A 4K1

Site Web : www.canadavie.com

Courriel : Après avoir accédé à notre site Web, veuillez cliquer sur « Communiquez avec nous ».

Téléphone : 1 888 252-1847